



Manifestations d'Intérêt Communautaire

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION Année 2025

(dossier à déposer à la CCPH au minimum 3 mois avant la manifestation)

**Intitulé de la manifestation
FESTIVAL MELI-MELO'GNES
Date de la manifestation 30/07/2025**

(Tout dossier incomplet sera rejeté)

Sommaire

- 1 - Présentation de l'Association
- 2 - Présentation de la manifestation
- 3 - Budget prévisionnel de la manifestation
- 4 - Attestation sur l'honneur

1- Présentation de l'association

Nom de l'association :	AUX ARTS ETC		
Objet de l'association :	Organisation du festival Méli-Mélo'gnes		
Adresse du siège social :	Mairie de Longnes, 2 rue des Tourelles		
Code postale :	78980	Commune :	Longnes
Nom du Président :	Christophe PICHON	Téléphone :	0614990469
		Adresse mail :	christophe66@gmail.com
Personne à contacter si différent du Président :	Frédéric GIGAN	Téléphone :	0673576554
		Adresse mail :	frederic.gigan@wanadoo.fr
Date de publication au journal officiel :	20/04/2010	Nombre Agrément :	
Site internet :	melimelognes.com		

Composition du bureau :

	Nom-Prénom	Profession	Adresse	Téléphone
Président	PICHON Christophe	Musicien	1 pl du jeu de boule 78980 Longnes	0614990469
Trésorier	GIGAN Frédéric	Enseignant	17 rue de la libération 78980 Longnes	0673576554
Secrétaire	DAMAGNEZ Antoine	Salarié	706 rue de Pacy 28260 La Chaussée d'Ivry	0662406852

Aides antérieures :

Années	2024	2023	2022	2021
Montant	1500	1500	1500	0

Documents à joindre :

- ☐ Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire,
- ☐ Les derniers comptes approuvés,
- ☐ Compte rendu de la dernière AG
- ☐ Un rapport d'activité décrivant l'historique de l'association
- ☐ Un RIB
- ☐ Tous autres documents que vous jugerez utiles et pouvant étayer votre demande de subvention

2- Présentation de la manifestation

Historique de la manifestation

En 2025, nous proposons la 16ème édition du festival Méli-Mélo'gnes.

Les objectifs de la manifestation

Promouvoir des artistes et musiciens de la CCPH en leur permettant de se produire dans des conditions professionnelles et auprès d'artistes confirmés.

Proposer un festival de qualité professionnelle en milieu rural.

Proposer aux élèves de l'école Le Crescendo de se produire dans des conditions techniques professionnelles.

La date, le(s) lieu(x) et le programme de la manifestation

Date : 30 août 2025 de 15h00 à 00h30.

Lieu : Salle des fêtes de Longnes.

Programme : Concerts de 5 groupes et des élèves du Crescendo, l'école de musique de Longnes.

Les publics cibles et le nombre de personne attendues

Communauté de Communes du Pays Houdanais et des communes environnantes.

Longnes, bassin de Mantes, zones limitrophes des départements 27 et 28.

Public intergénérationnel.

1500 personnes sur l'événement lors des précédentes éditions.

Les partenaires ou associés de la manifestation

Mairie de Longnes

CCPH

Conseil Général

Ministère de la culture et de la communication

Intermarché (Bréval)

Garage Renault (Longnes)

Clément de Freneuse

Elles-FM (Mantes-la-Jolie)

Le Courrier (Mantes-la-Jolie)

JTM (Mantes-la-Jolie)

La communication envisagée (si possible de fournir des photos ou revues de presse)

Communication (affiches, réseaux sociaux, radios et presses locales, office du tourisme, ...).

Autres informations complémentaires

3- Budget prévisionnel de la manifestation

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Frais administratifs		Inscriptions participants	
Assurance(s)		Entrées spectateurs	
Taxes (Sacem)	700		
Frais de communication Plaquettes, affiches... Achats d'encarts de presse		Subventions sollicitées - CCPH - Département - Région - Etat - Autres (préciser)	1500 3000 (mairie)
Frais de déplacements - Organismes - Participants		Partenaires privés	1450
Hébergement, restauration - Organismes - Participants	1500 500		
Location de matériel	3912		2714
Prix et récompenses			
Frais assistance médicale			
Dépenses diverses (préciser la nature) plateau artistique	 4002	Recettes diverses (préciser la nature)	 2000
TOTAL DES DEPENSES	10 614	TOTAL DES RECETTES	10 614

4- Attestation du l'honneur

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) ,Christophe PICHON.....(nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association AUX ARTS ETC

- Déclare que l'association est régulièrement déclarée et en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que les cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics, **ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires** ;
- Demande une subvention de 1500 Euros, *le montant doit correspondre à celui que vous avez inscrit au niveau du budget prévisionnel 2025.*
- Déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (en annexe).
- S'engage à respecter la Charte de la Laïcité (en annexe).

Fait le 15/01/2025 à LONGNES

Signature

(nom-prénom-qualité)

Christophe PICHON, Président de l'association Aux Arts etc.

